
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{er} juin 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE
D'INTERVENTION : **Commune de LA CHAPELLE AU MOINE** (Département de l'Orne)

DÉLIBÉRATIONS Sous réserve de la production d'une délibération sollicitant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.

SITUATION DU BIEN : Ensemble immobilier bâti cadastré section **A 56, 513, 752, 967, 968, 756, 758, 760, 969, 757, 759, 853, 855, 53, 52, 51, 40 et 971** sis sur le territoire de la commune de LA CHAPELLE AU MOINE, pour une contenance d'environ 4 487 m².

PLU : Zones 1AU et UB

PROJET : Après intervention du fonds friches (Diagnostics techniques et étude de maîtrise d'œuvre), le projet prévoit le réaménagement de ce cœur d'îlot à vocation d'habitat dense : la construction de 6 à 10 logements intermédiaires dont les hauteurs maximales seront limitées à un R + 1 + combles.

COMITÉ D'ENGAGEMENT : **15 novembre 2018 – Avis favorable**
Densité : 10 logements/ha

PROPRIÉTAIRES : **Commune de La Chapelle au Moine et FLERS AGGLO**

ÉVALUATION
DOMANIALE : Acquisitions d'un montant inférieur au seuil de consultation de France Domaine.

IMPUTATION : **Compte n° 970 203 – LA CHAPELLE AU MOINE - "Thermo Confort"**
Enveloppe projet : 138 300 €

ROUEN le 04 avril 2019

19 JUIN 2019

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL



L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"



Dominique LEPETIT